



Ville de LORRAINE

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION DÉMANTÈLEMENT D'ANTENNE

CETTE SUBVENTION NE S'APPLIQUE PAS AUX ANTENNES SATELLITES (« SOUCOUPES ») DE BELL, VIDÉOTRON OU TOUT AUTRE FOURNISSEUR.

## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

## EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE VISÉ PAR LES TRAVAUX (SI DIFFÉRENT SEULEMENT)

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

## LIEU OÙ EST SITUÉE L'ANTENNE

- COUR AVANT
- COUR LATÉRALE GAUCHE
- COUR LATÉRALE DROITE
- COUR ARRIÈRE

## ATTESTATION DU PROPRIÉTAIRE

JE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS CI-DESSUS  
SONT VRAIS ET COMPLETS :

SIGNATURE \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

EN TRANSMETTANT VOTRE DEMANDE PAR COURRIEL,  
VOUS ATTESTEZ QUE L'INFORMATION ET LES DOCUMENTS  
FOURNIS SONT EXACTS, VRAIS ET COMPLETS.

Ce document est un résumé du règlement adopté par le conseil municipal.  
En cas de disparité entre celui-ci et le règlement officiel, le dernier prévaut.

## 1. CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

LA SUBVENTION MAXIMALE ACCORDÉE EST DE 100 \$.

LA SUBVENTION SERA OCTROYÉE AUX  
CONDITIONS SUIVANTES :

Le demandeur est propriétaire d'une habitation résidentielle sur le territoire de la ville de Lorraine.

La demande de subvention doit être présentée avant le début des travaux.

Une (1) seule subvention par propriété peut être demandée à la Ville.

Permettre qu'un représentant de la Ville de Lorraine vérifie sur place la présence de l'antenne avant le début des travaux ainsi que l'achèvement des travaux.

Avoir terminé les travaux au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils ont débuté.

Le propriétaire de l'immeuble dont l'adresse est visée par la demande de subvention ne doit avoir aucuns arrérages de taxes municipales.

Le programme de subventions dispose d'une somme annuelle maximale. Nulle demande de subvention ne sera accordée au-delà de ce plafond.

## 2. DOCUMENT À FOURNIR LORS DU DÉPÔT INITIAL DE LA DEMANDE

Une preuve de résidence valide du demandeur.

## 3. DOCUMENT À FOURNIR APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Une copie de la facture, conforme à l'originale, montrant le coût, la description et la date de réalisation des travaux.

## 4. DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

La demande de subvention et les documents demandés doivent être transmis par courriel, par la poste ou en personne aux coordonnées suivantes :

urbanisme@ville.lorraine.qc.ca

Service du développement durable  
33, boulevard De Gaulle  
Lorraine (Québec) J6Z 3W9